



PROFESSION: CHERCHEUR D'ANCÊTRES

Vous découvrir un trisaïeul capitaine au long cours, ou au contraire, bandit de grand chemin, ça vous dit ? Si, comme des milliers de Français vous rêvez de connaître vos ancêtres, vous pouvez vous lancer dans de longues et fastidieuses recherches. Dans ce cas, armez-vous de patience, car ce n'est pas toujours chose aisée. Ou bien, vous pouvez vous adresser à un généalogiste professionnel dont c'est le métier. En Martinique, depuis peu, une société offre ce genre de service, Filiations Créoles. Enry Lony, seule généalogiste professionnelle de l'île y pratique la généalogie familiale, successorale et historique. Explications.

TVREGARD : Comment est née votre passion pour la généalogie ?

ENRY LONY : Comme j'ai perdu mon père à l'âge de huit ans suite à des problèmes cardiaques, et que j'étais moi-même sujette à

des troubles cardiaques, j'ai voulu en savoir plus sur le passé médical de ma famille. De là, je me suis intéressée à l'histoire de ma famille tout court. Au fur et à mesure de mes recherches, ma curiosité s'est transformée en passion, puis en profession.

TVREGARD : Avez-vous suivi une formation particulière ?

ENRY LONY : Au départ, j'ai appris la généalogie sur le tas, comme on dit ; en rencontrant d'autres passionnés, en échangeant des informations. A partir du moment où j'ai décidé de faire de la généalogie ma profession, j'ai suivi une formation auprès de l'Institut Français de Formation à la Généalogie.

TVREGARD : En quoi consiste le travail d'un généalogiste professionnel ?

ENRY LONY : La recherche généalogique est divisée en plusieurs catégories. Il y a tout d'abord la généalogie familiale qui consiste à rechercher ses ancêtres sans but particulier. C'est la forme de généalogie la plus pratiquée. Il y a ensuite ce que l'on appelle la généalogie successorale qui vise à rechercher tous les héritiers d'une personne. Cette recherche est généralement faite à la demande d'un notaire pour le compte de son client. Toutefois, rien n'empêche un généalogiste de faire des recherches de sa propre initiative en cas de "succession vacante" (aucun héritier connu). Dans ce second cas, le généalogiste prend à sa charge les frais de la recherche pour retrouver le ou les héritiers. Une fois, l'héritier trouvé, et l'héritage accepté, le généalogiste reçoit un pourcentage qui varie en fonction du degré de parenté de l'héritier. L'autre grand type de généalogie est la généalogie historique qui permet de retracer l'histoire d'un personnage ou d'un lieu. Ces recherches sont généralement faites à la demande d'une entreprise, des collectivités, voire d'un écrivain ou d'un scénariste. Enfin, il y a la généalogie héraldique qui concerne la noblesse. En ce qui me concerne, je ne pratique que les trois premiers types de généalogie.

TVREGARD : En parlant de généalogie successorale, vous avez précisé "une fois l'héritage accepté" ; cela signifie-t-il que les héritiers refusent parfois les héritages ?

ENRY LONY : Ça peut arriver. Dans une affaire récente, une femme a refusé un héritage de 800.000 Francs provenant de sa petite nièce, sous prétexte qu'il s'agissait d'argent sale. En effet, la petite nièce en question était une prostituée.

TVREGARD : Que s'est-il passé ?

ENRY LONY : Dans le cas présent, la dame a fini par accepter l'héritage, mais en a fait don à sa paroisse.

TVREGARD : Arrive-t-on toujours à retrouver des héritiers ?

ENRY LONY : On finit toujours par trouver, même si cela prend parfois des années. En revanche, ce qui peut arriver aussi, c'est qu'à force de chercher on tombe sur

un testament. Dans ce cas, toutes les recherches sont réduites à néant, puisque le testament prévaut.

TVREGARD : Où cherche-t-on ?

ENRY LONY : Il existe une multitude de sources. Ici, j'utilise principalement les Archives Départementales, les Archives communales, les archives du Conseil Général et du Conseil Régional, le greffe, le Bureau du Patrimoine, la Bibliothèque Schoelcher ou encore des archives privées. Si besoin est, je me déplace en Métropole pour consulter les Archives Nationales de Paris, la section d'outre-mer du Centre des Archives d'Aix-en-Provence, les archives du Ministère des DOM-TOM, la bibliothèque nationale, le Service Historique de l'Armée de Terre, etc.

TVREGARD : Du fait de son histoire tourmentée, la recherche généalogique est-elle plus délicate en Martinique.

ENRY LONY : Absolument. L'histoire coloniale rend la recherche généalogique particulièrement difficile en Martinique. En effet, avant 1848, seules les personnes libres étaient inscrites à l'état civil. Aussi, à moins d'être le descendant d'un blanc ou d'un esclave affranchi, il est très difficile de remonter au delà de cette date.

TVREGARD : Que s'est-il passé en 1848 ?

ENRY LONY : Les 73 000 anciens esclaves concernés ont été enregistré sur des "Registres d'individualité". Ceux qui possédaient déjà un nom, ont pu dans certains cas le conserver et l'officialiser. Ceux qui n'avaient qu'un prénom, un surnom ou dont le patronyme ne convenait pas à l'officier de l'état civil chargé de les enregistrer, se sont vu attribuer un nom d'office.

TVREGARD : Il est donc impossible de remonter au delà de 1848 pour tous les descendants d'esclaves ?

ENRY LONY : C'est très difficile en effet, car en dehors de quelques registres, la plupart des documents qui concernaient cette population ont été perdus, s'ils ont jamais existé.

TVREGARD : Quand ils existent, ces documents peuvent-ils être consultés librement ?

ENRY LONY : Tout dépend de leur nature et de leur ancienneté. La plupart des documents d'archives publics de plus de 100 ans font partie du domaine public et sont donc libres d'accès. En revanche, pour consulter les documents d'état civil et les archives fiscales de moins de 100 ans, il faut une autorisation délivrée par le Procureur de la République. Quand aux archives privées, peu importe leur ancienneté, elles ne peuvent être consultées qu'après accord de leur propriétaire.

TVREGARD : Quel est le profil des gens qui viennent vous consulter ?

ENRY LONY : Je travaille beaucoup avec les collectivités et les institutions qui me commandent des recherches dans le cadre de commémorations. Par exemple, j'ai fait d'importants travaux de recherche sur l'histoire de la commune de Sainte-Luce et sur l'usine du Lorrain. Les médias font aussi appel à mes services pour préparer des émissions. Enfin, je travaille pour le compte des particuliers qui, par simple curiosité ou pour des raisons successorales, veulent connaître leur arbre généalogique.

TVREGARD : Y a-t-il des gens qui sont hostiles à la généalogie ?

ENRY LONY : Oui. Certaines personnes ne sont pas prêtes à affronter leur identité ; C'est pourquoi, avant d'entamer une recherche généalogique, il faut accepter l'idée que l'histoire de sa famille n'est pas forcément "propre".

C.M.

Filiations Créoles 35, lot. Cocotte Ducos Tél. : 77014.45 Fax : 56.48.94

E-mail : enry.lony@wanadoo.fr

